

# CONSEIL MUNICIPAL DE MUIDES-SUR-LOIRE

Procès Verbal de la séance du 7 juillet 2010

\*\*\*\*\*

Séance ouverte à 20 h 30

Public : 0

**Présents** : M. CLEMENT, M. FOUCQUETEAU, Mme MURAT, Mme BRAGA, Mme BORDIER, M. GAUTHIER, M. JORAND, M. VAUCHER, M. LANOUX, Mme THEVENIN-PLOUX

**Absents avec procuration** : Mme GAROT (procuration à M. LANOUX), M. JUSTINE (procuration à M. CLEMENT)

**Absents** : M. ORAIN, Mme TOLLEMER

**Président de séance** : M. CLEMENT

**Secrétaire de séance** : Mme MURAT

## Approbation du procès-verbal de la séance du 7 juin 2010

Il est approuvé avec les observations suivantes :

Informations diverses : à noter que les animations prévues par les jeunes de la commune indiquées pour le 14 juillet après-midi, ont été avancées à la date du 10 juillet après-midi.

*Vote : POUR à L'UNANIMITE*

## Décisions du Conseil Municipal

### I – Extension de l'épicerie – Déclassement du domaine public communal dans le domaine privé communal :

Le terrain sur lequel portera l'extension de l'épicerie doit être transféré du domaine public communal vers le domaine privé communal, avant d'être cédé à la Communauté de Communes de la Beauce Ligérienne, maître d'ouvrage de l'opération, dans le cadre de sa compétence « création, maintien et développement du commerce de 1<sup>ère</sup> nécessité ».

Le procès-verbal de bornage ayant été réalisé par le géomètre expert, le conseil municipal, au vu du plan de division, accepte le déclassement du terrain concerné du domaine public communal et le transfert dans le domaine privé communal, sous la nouvelle référence cadastrale AD 871, d'une surface de 38 m<sup>2</sup>.

*Vote : POUR à L'UNANIMITE*

### II – Budget Primitif 2010 de la Commune – Décisions Modificative n° 2 :

La section de fonctionnement doit être modifiée en dépenses, du fait d'un dépassement de crédit de 3,80 € sur un de ses chapitres et en section d'investissement, du fait de la nécessité d'acquérir du matériel pour l'aménagement de la classe supplémentaire de maternelle, d'un coût estimatif de 1 500 €.

*Vote : POUR à L'UNANIMITE*

### III – Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial de 1<sup>ère</sup> classe :

Un agent communal des services techniques municipaux a demandé au maire sa nomination au grade d'Adjoint Technique Territorial de 1<sup>ère</sup> classe, suite à sa réussite à l'examen professionnel correspondant.

Le maire fait état des dysfonctionnements persistants au sein des services techniques municipaux, malgré plusieurs remarques faites à cet agent et propose de reporter éventuellement sa nomination au grade demandé, à une date ultérieure, lorsque cet agent aura amélioré son comportement tant au niveau des missions qui lui sont confiées que des consignes données par son responsable de service et du respect envers certains des élus.

De plus il a été demandé à plusieurs reprises aux agents des services techniques de bien vouloir améliorer l'ambiance de leurs relations.

Le maire souligne qu'un tel poste peut être disponible dans des communes proches et se propose d'aider l'agent dans ses recherches si celui-ci le souhaite.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas créer le poste d'Adjoint Technique Territorial de 1<sup>ère</sup> classe.

*Vote : CONTRE : 10            ABSTENTIONS : 2*

Une remarque est faite au niveau des horaires des services techniques, tous les agents n'ont pas les mêmes horaires d'embauche le matin, certains commencent à 7 h 30 d'autres à 8 h 00. Il en est de même pour les horaires de débauche qui ne sont pas respectés par tout le monde.

Le maire est d'accord et promet de se pencher sur le problème.

#### **IV – Approbation du rapport annuel 2009 du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable de Saint-Dyé-sur-Loire :**

Le maire rappelle que le rapport annuel relatif au fonctionnement du service public d'eau potable doit être présenté au conseil municipal.

Après lecture par le maire des indicateurs techniques et financiers de ce rapport 2009, dans lequel notamment, le prix du m<sup>3</sup> d'eau ressort à 1,37 € pour 120 m<sup>3</sup> consommés, le conseil municipal émet un avis favorable sur celui-ci.

*Vote : POUR à L'UNANIMITE*

### **Informations diverses**

#### **1°) Planning des congés d'été des élus :**

Un planning circule pour collecter les périodes de congés des élus.

#### **2°) Bilan des réunions de quartiers « Cœur de Village » :**

La 4<sup>ème</sup> et dernière réunion de quartier a eu lieu le 1<sup>er</sup> juillet courant et les questionnaires distribués aux habitants.

Une synthèse des réponses des 4 quartiers sera réalisée en septembre, par la stagiaire en BTS, chargée ponctuellement de ce dossier.

#### **3°) Proposition d'achat d'un terrain :**

Le maire rappelle qu'un terrain en centre-bourg, situé en zone inondable a été acheté par des administrés, pour en faire une aire de loisirs à titre personnel. Aucune construction ou stationnement de caravanes n'est autorisée sur ce terrain, ces administrés proposent à la commune la cession de cette parcelle.

Une proposition financière bien trop élevée par rapport au prix d'achat initial a été faite à la commune de Muides-sur-Loire.

Une réflexion sera faite. Ce terrain pourrait éventuellement nous servir pour y aménager des installations pour nos jeunes. Mais il est certain que le prix d'achat devra être revu.

#### 4°) Informations relatives à la C.C.B.L. :

Le maire informe le conseil municipal de la future implantation de l'usine TRECA de Beaugency à Mer. La S.E.M. départementale « Territoires Développement » achètera le terrain, construira les locaux et louera à TRECA. La C.C.B.L. participera à hauteur d'un million d'euros.

Le raid organisé par le P.I.J. de Mer fera halte à Muides le 23 juillet courant et les élus de la commune seront invités à les rejoindre sur les bords de Loire.

#### 5°) Animations et réunions – Planning :

Les rencontres de Madame BRAGA, adjointe au maire chargée des affaires sociales, avec les jeunes de Muides se sont révélées très constructives. Les jeunes interviendront samedi 10 juillet pour l'installation et la tenue des jeux d'animation et de la sono.

La prochaine braderie organisée par le C.C.A.S. aura lieu le samedi 21 août.

Une rencontre avec les jeunes prévoyant ballade en canoé et barbecue aura lieu le samedi 28 août.

Le Forum des Associations se tiendra le 4 septembre à la salle polyvalente.

La Fête du Vélo aura lieu le 5 septembre, ainsi que le Tour du Loir-et-Cher Cadets.

#### 6°) Autres informations diverses :

Madame MURAT, adjointe au maire chargée des affaires scolaires, déplore qu'aucun élu ne soit venu à la commission municipale Ecole de lundi dernier 5 juillet, relative à l'organisation de la prochaine rentrée scolaire et à l'achat de matériel. Il semblerait que la convocation ait été adressée un peu tardivement.

Elle demande que les élus remettent à jour leur adresse mail, afin que certaines informations puissent circuler plus facilement.

Elle signale que Monsieur LANOUX, Conseiller Municipal, se fait le porte-parole de certains parents d'élèves qui ont suggéré d'organiser la prochaine fête de l'école dans le Parc de la Cressonnière, afin de bénéficier de plus d'ombrage ce qui permettrait aux enfants de pouvoir effectuer leur spectacle dans de meilleures conditions climatiques.

Madame BORDIER, Conseillère Municipale, propose de réfléchir avec l'A.P.E. et les enseignants, à l'opportunité d'organiser la Fête de l'école le vendredi soir.

Monsieur LANOUX, Conseiller Municipal, propose de récupérer les adresses mail des parents d'élèves de l'école, pour une communication plus réactive, avec la commune de Muides, mais aussi avec les services Jeunes de la C.C.B.L., en cas de besoin. Le formulaire des dernières inscriptions ayant été distribué la veille de celles-ci.

Un état provisoire et non complet des devis relatifs aux aménagements dans le cimetière communal est présenté succinctement par le maire, la commune n'étant pas encore propriétaire du terrain concerné, l'acte de vente restant à intervenir chez le notaire des héritiers. Monsieur le Maire demande cependant au vu des devis présentés, l'autorisation au conseil municipal de pouvoir d'ores et déjà, afin de bénéficier des tarifs proposés de retenir la Sté GRANIMOND, les autres personnes consultées s'étant soit retirées, ou ayant un tarif beaucoup trop élevé.

Le coût global de ces aménagements dépassera vraisemblablement les crédits inscrits au Budget Primitif 2010, d'un montant de 65 452 € ; une Décision Modificative devra alors être prise ultérieurement.

Monsieur FOUCQUETEAU, Maire-Adjoint demande que les associations établissent un calendrier de leurs manifestations et que les demandes de prêt de matériel ou d'aide du personnel communal soient faites par écrit. Un courrier sera fait aux associations dans ce sens.

***Le prochain conseil municipal est prévu le vendredi 17 septembre 2010 à 20 h 30.***

**Séance levée à 22 h 15**

Muides-sur-Loire le 12 juillet 2010

La Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Sylvie MURAT

Bernard CLEMENT